



Afghanistan: profils à risque

Mise à jour

Corinne Troxler

Weyermannsstrasse 10
Case postale
CH-3001 Berne

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Compte dons
CCP 10-10000-5

Berne, le 12 septembre 2018



Member of the European
Council on Refugees and Exiles

A propos de l'auteure: Corinne Troxler a étudié l'histoire, les sciences politiques et le droit international à l'Université de Zurich. Elle jouit d'une longue expérience en tant que représentante des œuvres d'entraide dans la procédure d'asile. Dans le cadre d'un stage, elle a rédigé plusieurs documents thématiques, des expertises ainsi que des renseignements pour le compte de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR. Elle a ensuite occupé le poste d'assistante au Séminaire d'histoire de l'Université de Lucerne, dans le cadre duquel elle a notamment mené des séminaires autour de l'histoire de l'Afghanistan. Ces dernières années, elle s'est rendue à plusieurs reprises en Afghanistan et a pris part, entre autres, à trois *Fact Finding Missions*, la dernière fois fin septembre 2012. A travers ses propres recherches de terrain, elle a complété les impressions déjà recueillies et a abordé de manière approfondie plusieurs problématiques, dont la question de la situation des femmes. Parallèlement, elle a appris le persan et le dari à l'Université de Zurich et à l'Université de Berne, ainsi qu'en Afghanistan et en Iran. Dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies in Civilian Peacebuilding 2012/13*, l'auteure s'est à nouveau penchée sur la situation de l'Afghanistan, sous l'angle de la construction de l'Etat et des Etats fragiles, de la gestion du passé, de la médiation et des genres. En 2016 et 2017, elle a mené plusieurs séances d'information et de formation continue sur l'Afghanistan et a occupé le poste d'experte pour l'Afghanistan dans le cadre du concours national suisse 2017 de «La science appelle les jeunes».

Impressum

EDITEUR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR Case postale 8154, 3001 Berne Tél. 031 370 75 75 Fax 031 370 75 00 E-Mail: info@osar.ch Internet: www.osar.ch CCP Dons: 10-10000-5
TRADUCTION	Richard Greiner
VERSIONS	allemand, français
COPYRIGHT	© 2018 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1	Introduction	1
2	Constitution et système judiciaire.....	1
3	Droits humains et profils à risque	3
4	Situation humanitaire, socio-économique et médicale	13
5	Retour	17

1 Introduction

La présente mise à jour se rattache à celle de septembre 2017. Elle porte avant tout sur les profils à risque, ainsi que sur la situation humanitaire, socio-économique et médicale.¹

2 Constitution et système judiciaire

La corruption généralisée, le mépris de l'Etat de droit et le fait que des fonctionnaires gouvernementaux afghans, censés protéger la population, commettent eux-mêmes des abus et des violations des droits humains et ne font l'objet de poursuites ni consistantes ni efficaces, sapent le système judiciaire afghan. Celui-ci manque encore de financement et de personnel judiciaire qualifié. La pénurie de juges est particulièrement perceptible dans les régions instables et peu sûres. Ces juges ont souvent une formation minimale et fondent leurs jugements sur un mélange d'interprétation personnelle des règles de la Charia, des coutumes locales et des codes tribaux. En outre, le personnel judiciaire et les juges sont exposés à des menaces, des ingérences politiques et à la corruption très répandue de la part des fonctionnaires, des anciens de la tribu, des membres de la famille des accusés, des membres de groupes antigouvernementaux et des dirigeants locaux, ce qui complique voire souvent empêche une jurisprudence indépendante, impartiale et équitable. L'activité judiciaire étatique est de surcroît réputée pour sa lenteur.²

Le système de justice n'a toujours pas la capacité de mettre en œuvre les nombreuses lois récemment introduites ou modifiées. En particulier dans les zones rurales, le système judiciaire est faiblement ancré, et les jugements ne peuvent souvent pas être exécutés même dans des régions relativement sûres.³ Alors que dans les grandes villes, des tribunaux traitent les affaires pénales, les autorités afghanes recourent souvent à des mécanismes informels de règlement des litiges pour résoudre les affaires de droit civil.⁴ L'UNAMA a constaté que la médiation avait été utilisée dans

¹ Cette mise à jour prend en compte les sources et événements antérieurs au 31 août 2018.

² US Department of State (USDOS), Country Report on Human Rights Practices 2017 - Afghanistan, 20 avril 2018, p. 1, 9-10: www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2017&dliid=277275; UNHCR, Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Afghanistan, 30 août 2018, p. 24, 29-31: www.refworld.org/docid/5b8900109.html. Selon Integrity Watch Afghanistan, la corruption est très répandue au sein du département de police, du parquet et du ministère de la justice sous la forme de pots-de-vin, du népotisme et du clientélisme, empêchant ainsi des enquêtes et décisions impartiales et équitables. Voir: Wardak, Ali, A Decade and a Half of Rebuilding Afghanistan's Justice System, 2016, p. 8-10: www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/rechtsgeleerdheid/instituut-voor-metajuridica/afghanistans-justice-system-vs-2016.10.04.pdf.

³ USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 9; Tribunal administratif fédéral, arrêt du 4 juin 2018, D-4286/2016, p. 14: <https://jurispub.admin.ch/publiws/download?decisionId=fb8d1e5c-6876-434b-9dc5-68e265f2adad>; Secretary-General, The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security, 6 juin 2018, p. 10: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/sg_report_on_afghanistan_6_june.pdf; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 29-30. Le nouveau code pénal est entré en vigueur le 14 février 2018.

⁴ USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 10.

toutes les provinces pour les affaires de violences à l'encontre des femmes, y compris des affaires pénales graves et des cas qui relèvent de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (*Elimination of Violence Against Women [EVAW] Law*).⁵ L'UNAMA signale également que d'après un modèle régulier suivi dans l'ensemble du pays, les femmes sont particulièrement soumises à des pressions émanant des autorités, des membres de la famille et des auteurs afin qu'elles retirent leurs accusations et acceptent un processus de médiation.⁶ Dans les régions rurales, les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, tels que les chouras, les anciens des tribus ou encore les membres des oulémas (conseil des érudits religieux) restent le premier choix pour résoudre les conflits dans les affaires de droit pénal et civil. Souvent, les jugements et les peines de ces mécanismes se fondent sur le droit coutumier et discriminent les femmes.⁷

Les arrestations arbitraires et les peines d'emprisonnement prolongées restent répandues dans tout le pays. Les fonctionnaires arrêtent aussi illégalement des personnes pour des « délits » qui ne figurent pas dans le code pénal. Des femmes sont détenues parce qu'elles étaient en danger chez elles et qu'aucun autre refuge n'a pu être trouvé pour elles. Les personnes détenues n'ont souvent pas d'accès rapide à un avocat.⁸ Les mauvais traitements et la torture sont très répandus dans le système afghan d'exécution des peines, de même que les « aveux » sous contrainte.⁹

Punition des proches et persécution réfléchie. Les autorités afghanes ont parfois arrêté des proches de personnes soupçonnées d'une infraction, notamment leurs femmes et leurs enfants.¹⁰

Justice parallèle. Les Talibans ont mis en place un système judiciaire parallèle dans les zones sous leur contrôle ou influence, fondé sur une interprétation stricte de la charia et prévoyant des sanctions telles que des coups, des flagellations et des exécutions publiques par lapidation ou par fusillade.¹¹ *Amnesty International* note l'augmentation des procès dans lesquels « des femmes ont été exécutées ou flagellées en

⁵ UNAMA, *Injustice and Impunity: Mediation of Criminal Offences of Violence against Women*, mai 2018, p. 9-10: www.refworld.org/docid/5b1a749f4.html.

⁶ UNAMA, *Injustice and Impunity*, mai 2018, p. 6-7, 9. Les processus de médiation aboutissent généralement à une discrimination des femmes dans les « jugements » découlant de ceux-ci. Peu importe ce faisant que la médiation soit menée par des acteurs étatiques ou non. Il n'existe par ailleurs aucune directive claire ni norme minimale régissant les médiations. Lorsqu'un recours à la médiation est requis ou consenti par les autorités, que ce soit pour les cinq crimes les plus graves de la loi EVAW ou dans le cas de meurtres et « crimes d'honneur », cela équivaut à une infraction de la loi EVAW et du code pénal et constitue une violation des droits humains par l'Etat. Les médiations ne peuvent pas remplacer la protection que la justice garantit aux femmes.

⁷ USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 10; UNAMA, *Injustice and Impunity*, mai 2018, p. 10; Wardak, Ali, *A Decade*, 2016, p. 11-12. Selon l'UNAMA, dans le cadre des mécanismes traditionnels de résolution des litiges, les femmes et les filles sont punies notamment par des coups, le baad (les femmes doivent épouser une personne d'un autre clan ou d'une autre famille pour régler un conflit), ainsi que d'autres formes de violence. Tant le recours à la médiation que la sanction constituent des violations des droits humains.

⁸ USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 5-8.

⁹ Amnesty International (AI), *Verwaltungsstreitsache eines afghanischen Staatsangehörigen*, 5 février 2018, p. 13-14: www.ecoi.net/en/file/local/1424910/6_1519216797_1802005-amnesty-afghanistan-02-2018.pdf; UNAMA, *Treatment of Conflict-Related Detainees: Implementation of Afghanistan's National Plan on the Elimination of Torture*, avril 2017, www.refworld.org/docid/5909d15e4.html.

¹⁰ USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 8.

¹¹ USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 10; EASO, *Country Guidance: Afghanistan*, juin 2018, p. 65: www.ecoi.net/en/blog/easo-publishes-first-country-guidance-on-afghanistan. Selon une récente

public». ¹² Le système judiciaire des Talibans est désormais très étendu et comprend trois niveaux de tribunaux: la Cour suprême (avec un droit de recours au Pakistan), les tribunaux provinciaux et les tribunaux de première instance, principalement à l'échelon des districts. A cela s'ajoutent les juges fixes et mobiles. La justice talibane est souvent considérée comme plus rapide et plus juste que celle des tribunaux étatiques, offrant une certaine sécurité juridique. Tout particulièrement dans le cadre de litiges fonciers, les personnes touchées sont reconnaissantes au système judiciaire des Talibans de régler leurs différends territoriaux. ¹³

Peine de mort. Le 29 novembre 2017, cinq personnes reconnues coupables d'enlèvement et de meurtre ont été exécutées à Kaboul. En vertu du nouveau code pénal, certains crimes pour lesquels la peine de mort aurait auparavant été prononcée sont maintenant passibles d'une peine de réclusion à perpétuité. ¹⁴

Etablissements pénitentiaires et conditions de détention. Les conditions de détention ne correspondent toujours pas aux standards internationaux. Par rapport aux normes du CICR, 28 des 34 prisons provinciales pour hommes étaient massivement surpeuplées. Dans de nombreux cas, les capacités ne sont pas suffisantes pour détenir de manière séparée les prisonniers condamnés et les personnes placées en détention provisoire. Des adolescents et même des femmes incarcérées n'ont pas toujours pu être détenu-e-s séparément des hommes. L'approvisionnement en nourriture et en eau ainsi que les installations sanitaires sont très variables, et généralement insuffisants et inadaptés. L'accès aux traitements médicaux n'est assuré que de manière limitée. Les prisons sont subordonnées au ministère de l'intérieur. Les services secrets afghans gèrent des prisons pour des peines courtes au niveau des provinces et des districts. Certains rapports font en outre toujours état de détenus maltraités dans des établissements pénitentiaires privés apparemment gérés par des membres des ANDSF. ¹⁵ Fin mars 2018, le ministère de la justice retenait environ 140 enfants pour des considérations sécuritaires dans des centres de réhabilitation pour jeunes. ¹⁶

3 Droits humains et profils à risque

Les violations des droits humains font partie de la vie quotidienne dans l'ensemble de l'Afghanistan, peu importe qui contrôle effectivement la zone concernée. Les informations faisant état d'exécutions arbitraires, d'enlèvements et d'exactions contre des personnes et des infrastructures civiles sont courantes. Le gouvernement afghan n'est

étude, les Talibans ne s'appuient pas uniquement sur le droit islamique, mais aussi sur les coutumes locales. Voir: ODI, *Life under the Taliban shadow government*, juin 2018, p. 19: www.odi.org/publications/11144-life-under-taliban-shadow-government.

¹² AI, *Verwaltungsstreitsache*, 5 février 2018, p. 11.

¹³ ODI, *Life under the Taliban shadow government*, juin 2018, p. 5, 18-20.

¹⁴ Neues Deutschland, *Afghanistan vollstreckt Todesurteile*, 30 novembre 2017: www.neues-deutschland.de/artikel/1071741.afghanistan-vollstreckt-todesurteile.html. Selon Amnesty International, il a été procédé aux exécutions malgré le fait que les peines étaient en cours d'examen devant trois cours d'appel. Voir: Amnesty International (AI), *Rapport annuel 2017/18* (période de référence 2017), 22 février 2018: www.amnesty.org/fr/documents/pol10/6700/2018/fr/.

¹⁵ USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 4-5.

¹⁶ Secretary-General, *The situation in Afghanistan*, 6 juin 2018, p. 9. Sur la situation des enfants et des adolescents détenus, voir: USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 7-8.

souvent pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de protection envers la population, en raison de son influence limitée – non seulement dans des zones contrôlées par des groupes antigouvernementaux, mais aussi vis-à-vis de dirigeants locaux.¹⁷ *Amnesty International* estime même qu'il n'y a «pas lieu de considérer que le gouvernement ait la volonté et la capacité de protéger la population en Afghanistan [trad.]». Au contraire, les acteurs étatiques, tels que les forces de sécurité afghanes, sont eux-mêmes responsables de violations des droits humains et sont souvent «perçus comme une menace supplémentaire». Le gouvernement afghan est en outre incapable de protéger la population civile contre les actes criminels du crime organisé. Le grand nombre d'acteurs violents distincts, la fragmentation des différents groupes ainsi que les luttes entre eux élèvent le risque potentiel pour la population civile d'être victime de violations des droits humains.¹⁸

Femmes. Les femmes sont quotidiennement confrontées à la discrimination dans tous les domaines de la vie courante en raison des valeurs et structures sociales traditionnelles profondément ancrées, ce qui complique voire empêche souvent leur accès à l'éducation, à la santé, à la justice, à la participation politique, au travail et aux denrées alimentaires. Les violations des droits humains basées sur le genre font partie du quotidien. Les violences à l'encontre des femmes, telles que la violence domestique, les mutilations, les passages à tabac, les meurtres, les mariages forcés et les mariages de filles, ainsi que les mariages de femmes et de filles dans le but de régler un différend ou rembourser des dettes (*baad*), restent répandus dans tout le pays.¹⁹ Les mouvements conservateurs et antigouvernementaux menacent, intimident et tuent en particulier les femmes qui ne se conforment pas aux valeurs traditionnelles courantes de la société et celles qui occupent une fonction de manière publique (par exemple au sein du gouvernement, en politique, dans la police, la justice, l'éducation, la santé, au sein d'ONG et des médias).²⁰ L'UNAMA a recensé 237 cas de violence à l'égard des femmes enregistrés auprès d'institutions de l'EVAW entre août 2015 et décembre 2017,²¹ et environ 280 meurtres et «crimes d'honneur» entre janvier 2016 et décembre 2017. Seulement 18 pourcent d'entre eux ont abouti à une condamnation. Dans 82 pourcent des cas, les auteurs sont restés impunis. La police n'a transmis qu'un tiers des cas documentés à l'autorité de poursuite pénale. L'UNAMA suppose en outre que de nombreux «crimes d'honneur» ne sont pas dénoncés. Selon des rapports du gouvernement, les meurtres constituent la deuxième forme de violence la plus courante à l'égard des femmes.²²

¹⁷ UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA), 2018 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 5: <https://reliefweb.int/report/afghanistan/2018-afghanistan-humanitarian-needs-overview>; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 10, 12-14, 16-17; Taz, «Klassische Ziele der Taliban», 11 juin 2018: www.taz.de/!5511344/; Tribunal administratif fédéral, arrêt du 4 juin 2018, p. 9, 15; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 29-30.

¹⁸ AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 30, 40-42.

¹⁹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 52-55; UNAMA, Injustice and Impunity, mai 2018, p. 5-6, 9; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 7. L'indicateur des compétences en lecture des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans (*youth literacy gender parity index*) n'est encore que de 57 pourcent, c'est-à-dire que pour 100 jeunes hommes capables de lire, seules 57 jeunes femmes sont capables de lire. Alors que 80,6 pourcent des hommes travaillent, seulement 26,8 pourcent des femmes sont actives. CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 60, 175.

²⁰ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 54-55; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 19-20, 23-24, 42; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 45-46.

²¹ UNAMA, Injustice and Impunity, mai 2018, p. 6.

²² UNAMA, Injustice and Impunity, mai 2018, p. 8; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 19-20.

Il manque toujours au gouvernement afghan la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre de manière cohérente la loi EAW. Une étude de l'UNAMA révèle que la plupart des cas de violence contre les femmes, dont les infractions les plus graves telles que les « crimes d'honneur », sont « résolus » par des institutions de l'EAW, des ONG ou des mécanismes traditionnels de règlement des litiges par le biais de la médiation, après que la plainte ait été enregistrée auprès des autorités. Les institutions de l'EAW jouent même dans de nombreux cas un rôle de coordination voire participent aux processus de médiation.²³ En omettant de mettre en œuvre les dispositions pénales de la loi, les autorités de poursuite pénale sapent les efforts déployés pour promouvoir les droits de la femme et minent l'Etat de droit, ce qui a pour effet que les femmes ne dénoncent plus les actes de violence commis à leur encontre. L'accès des femmes à la justice reste limité. De plus, les femmes font clairement l'objet de discriminations par les tribunaux.²⁴ Elles sont souvent accusées de « tentative d'adultère » (« *zina* ») par la police et le système judiciaire, afin de justifier leur arrestation pour « atteinte à la morale », par exemple fuguer de chez elles et fuir des violences domestiques ou des viols. Les autorités afghanes ont arrêté des femmes qui avaient dénoncé un crime commis à leur encontre, et elles ont aussi placé des femmes en détention par mesure de précaution pour empêcher toute violence, notamment de la part des membres de leur famille.²⁵ Les autorités afghanes ont omis à plusieurs reprises d'enquêter avec la diligence requise et de poursuivre pénalement les cas de violences à l'égard des femmes.²⁶

Enfants. Le taux de mortalité infantile en Afghanistan est l'un des plus élevés au monde. 40 pourcent de tous les enfants de moins de cinq ans sont entravés dans leur développement, environ 1,6 millions souffrent de dénutrition ou malnutrition aiguë, dont 546'000 gravement. Plus du tiers des enfants sont soumis à un stress psychique accru en raison de la perte d'un membre de la famille ou de la communauté, ou du risque permanent d'être blessé ou tué. Les enfants sont affectés de manière disproportionnée par le conflit armé.²⁷

La maltraitance des enfants est très courante en Afghanistan. Dans leurs familles, les enfants sont souvent battus, injuriés et maltraités avec des chaussures, des câbles, des bâtons ou avec les poings. Les abus sexuels commis par des membres de la famille ou des proches, en particulier sur les filles, restent aussi largement répandus. Les garçons sont par contre souvent victimes de la pratique du « *bacha bazi* » (l'abus des garçons qui doivent jouer les « danseurs » et sont réduits à l'état d'esclaves sexuels). Ils sont exposés sans aucune protection aux menaces, à la violence et aux agressions sexuelles. Des membres des ANDSF figurent parmi les principaux auteurs

²³ UNAMA, *Injustice and Impunity*, mai 2018, p. 5-7. Les cinq infractions « graves » énumérées dans l'EAW sont: le viol, la prostitution forcée, la publication de l'identité d'une victime, les brûlures ou l'utilisation de substances chimiques, l'auto-immolation par le feu ou le suicide forcés. Voir aussi: Afghanistan Analysts Network (AAN), *Widespread violence yet Perpetrators go Unpunished: A new UN report on violence against Afghan women*, 29 mai 2018, p. 1-2: www.afghanistan-analysts.org/widespread-violence-yet-perpetrators-go-unpunished-a-new-un-report-on-violence-against-afghan-women/.

²⁴ UNAMA, *Injustice and Impunity*, mai 2018, p. 6.

²⁵ EASO, *Country Guidance*, juin 2018, p. 53-54, 56; USDOS, *Country Report*, 20 avril 2018, p. 8.

²⁶ UNAMA, *Injustice and Impunity*, mai 2018, p. 9.

²⁷ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 1er décembre 2017, p. 5, 7, 13, 28. Quelque 10 pourcent d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë en raison du conflit. Presque 60 pourcent des enfants de moins de deux ans ne sont pas nourris de manière adéquate et 50,4 pourcent souffrent de carences en vitamine A.

et s'en sortent généralement en toute impunité. Les garçons concernés ne peuvent donc s'attendre à pratiquement aucun soutien de la part de l'État, malgré la définition de cette pratique en tant qu'infraction pénale dans le nouveau code pénal. En revanche, l'arrestation de jeunes danseurs a été rapportée plusieurs fois.²⁸ Les autorités judiciaires traitent en effet souvent les enfants comme des criminels, bien qu'ils soient en réalité des victimes.²⁹ Le mariage et le travail des enfants (par exemple dans la fabrication de briques et de tuiles, la culture et le trafic de drogue, la mendicité organisée ou en tant que vendeurs de rue) sont répandus. Jusqu'à 30 pourcent des enfants doivent travailler pour soutenir leur famille ou rembourser les dettes de leurs parents, les garçons étant davantage touchés.³⁰ L'accès à l'éducation continue d'être limité par un certain nombre de facteurs, tels que le manque de personnel enseignant, en particulier féminin. Seulement 45 pourcent des filles et 62 pourcent des garçons vont à l'école primaire, et seulement 27 pourcent des filles et 47 pourcent des garçons fréquentent une école secondaire.³¹ En outre, des rapports signalent toujours des recrutements d'enfants par les ANDSF, en particulier par l'ALP, mais également par des groupes antigouvernementaux. Selon l'UNAMA, des groupes d'opposition armés auraient recruté et utilisé environ 643 enfants soldats en Afghanistan en 2017.³² Les conditions de vie des enfants dans les orphelinats sont mauvaises, entre l'approvisionnement irrégulier en eau courante, le chauffage défectueux, le manque d'accès aux services de santé, d'éducation et aux loisirs ainsi que le manque d'encadrement psychique pour les enfants traumatisés. Les orphelinats accueillent environ 10 pourcent seulement des orphelins. Les orphelins font état de violences physiques et psychologiques et d'abus sexuels à leur encontre. Par ailleurs, des orphelins sont parfois victimes de la traite des êtres humains.³³

Membres de la police et des forces de sécurité (ANDSF). Les membres des ANDSF, y compris l'*Afghan Local Police*, des services secrets afghans (NDS) ainsi que des milices et groupes progouvernementaux figurent parmi les cibles principales des groupes hostiles au gouvernement. Ils ne sont pas seulement délibérément tués pendant leur travail, mais aussi en dehors des heures de service et parfois même

²⁸ UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 82-83, y compris la note 527; EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 50. «Bacha bazi» n'est pas considéré comme un acte homosexuel en Afghanistan.

²⁹ USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 7.

³⁰ Islamic Republic of Afghanistan Central Statistics Organization (CSO), Afghanistan Living Conditions Survey 2016-17, mai 2018, p. 5: <http://cso.gov.af/en/page/1500/1494/nrav-report>; EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 49. Les mariages d'enfants touchent plus les filles que les garçons, et perturbent plus leur développement. Il peut mener à des grossesses précoces et un isolement social. La fréquentation scolaire est souvent interrompue ou abandonnée, ce qui réduit considérablement les chances d'une future activité professionnelle.

³¹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 51.

³² EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 49-50; UNAMA, Annual Report 2017, Protection of Civilians in Armed Conflict, février 2018, p. 1, 3, 14: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2017_final_150218.pdf; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 13; Secretary-General, The situation in Afghanistan, 6 juin 2018, p. 9, 15. Au cours du premier trimestre 2018, les groupes antigouvernementaux auraient recruté au moins 19 enfants. Au printemps 2018, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le cadre de la guerre par toutes les parties au conflit a presque triplé. L'EI/Daesh utilise aussi des enfants soldats en Afghanistan. Une vidéo a par exemple circulé voyant trois garçons de 8 à 10 ans exécuter trois personnes. Merkur, Islamischer Staat nutzt Kinder für Exekutionen in Afghanistan, 14 mars 2018: www.merkur.de/politik/islamischer-staat-nutzt-kinder-fuer-exekutionen-in-afghanistan-zr-9693318.html.

³³ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 51-52.

après avoir quitté le service. Les membres de leur famille doivent également s'attendre à subir des persécutions ou des tentatives d'homicide.³⁴

Fonctionnaires gouvernementaux et personnes alliées du gouvernement ou considérées comme telles. Les fonctionnaires du gouvernement, notamment du ministère de l'intérieur, de la défense ou de la justice, sont pris pour cible, persécutés et assassinés par des groupes antigouvernementaux. Les personnes soutenant le gouvernement afghan ou soupçonnées de le faire par les groupes antigouvernementaux sont aussi fréquemment victimes d'attaques. Dans certains cas, ces personnes ont été condamnées par des tribunaux parallèles.³⁵

Employé-e-s civil-e-s des forces de sécurité afghanes et étrangères. Les conducteurs, le personnel de traduction, de surveillance et de déminage, les logisticiens et les entrepreneurs civils comptent parmi les cibles prioritaires des groupes antigouvernementaux. Les membres de leur famille peuvent aussi être en danger.³⁶

Religieux modérés et chefs de tribus, fidèles et lieux de culte. Ces dernières années, des anciens de tribus, des membres des oulémas (érudits religieux), des professeurs de religion, des imams et des théologiens ont été visés et assassinés. Les religieux qui s'expriment publiquement en faveur du gouvernement, qui critiquent les groupes antigouvernementaux ou leur idéologie, ceux qui célèbrent des funérailles pour des membres des ANDSF ou professent un Islam plus modéré sont particulièrement menacés.³⁷ L'UNAMA a enregistré depuis 2016 une forte augmentation des attaques contre des érudits religieux, des lieux de culte et des croyant-e-s. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 7 novembre 2017, ces attaques ont fait 737 victimes civiles. Les chiites sont spécialement touchés. En particulier les attaques de l'*El/Daesh* visent spécifiquement des membres de la communauté chiite. De plus, les mosquées sont utilisées de manière répétée à des fins militaires ou comme centres d'enregistrement électoral.³⁸

Membres des groupes antigouvernementaux et personnes civiles considérées comme leurs alliés. Les membres des groupes armés tels que les Talibans, l'*Islamic Movement of Uzbekistan*, le réseau Haqqani, *Lashkar-e Tayyiba* et l'*El/Daesh* risquent la peine de mort, une exécution arbitraire ou un meurtre par les membres des ANDSF qui abusent de leur position de pouvoir. En outre, des personnes civiles sont persé-

³⁴ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 41; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 42, 48; AAN, Enemy Number One: How the Taliban deal with the ALP and uprising groups, 19 juillet 2018: www.afghanistan-analysts.org/enemy-number-one-how-the-taleban-deal-with-the-alp-and-uprising-groups/.

³⁵ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 42-43; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 39-41, 47-48.

³⁶ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 43; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 43-44.

³⁷ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 43-44; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 22; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 45; UNAMA, Annual Report 2017, février 2018, p. 34, 39; Zeit online, Selbstmordanschlag auf Treffen von Religionsführern, 4 avril 2018: www.zeit.de/gesellschaft/zeitgeschehen/2018-06/afghanistan-kabul-selbstmordanschlag-treffen-religionsfuehrer. Une attaque a par exemple été perpétrée le 4 juin 2018 contre une réunion du conseil des oulémas. Approximativement 2000 religieux y avaient pris part, lesquels s'étaient prononcés en faveur de négociations de paix et avaient émis une fatwa contre les attentats suicide. L'UNAMA a enregistré 59 incidents de sécurité contre des chefs de tribus en 2017.

³⁸ UNAMA, Protection of Civilians in Armed Conflict: Attacks against Places of Worship, Religious Leaders and Worshipers, 7 novembre 2017: www.refworld.org/docid/5a0b0b534.html.

cutées en raison de leurs relations familiales ou tribales avec des groupes antigouvernementaux. Des membres de l'ALP ainsi que d'autres groupes progouvernementaux ont notamment tué ou blessé des civils parce qu'ils les soupçonnaient d'être membre ou de soutenir de tels groupes. Des membres de groupes hostiles au gouvernement sont par ailleurs aussi assassinés par des groupements ennemis. Des meurtres se produisent également au sein de l'EI/Daesh dans le cadre de luttes de pouvoir internes.³⁹

Enfants, adolescents et hommes en âge de se battre. Aussi bien les Talibans et l'EI/Daesh que les groupes progouvernementaux procèdent à des recrutements forcés. En cas de refus de servir, il faut s'attendre à des atteintes graves à l'intégrité physique ou à être tué.⁴⁰

Corps enseignant et élèves. Le personnel enseignant, les établissements d'enseignement publics et privés et les écoles religieuses, ainsi que les étudiant-e-s continuent toujours d'être victimes d'attentats.⁴¹ En 2017, 41 écoles étaient occupées par des groupes armés – soit près de deux fois plus qu'en 2016.⁴² Du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, onze attaques ont été perpétrées contre des écoles ou contre le personnel enseignant. Les menaces des Talibans ont aussi suscité l'inquiétude et ont conduit à la fermeture de nombreuses écoles dans les provinces de Kunduz et de Logar. En outre, des écoles ont été utilisées abusivement trois fois à des fins militaires.⁴³ Dans la province de Nangarhar, douze attaques contre des écoles ont été menées durant le seul mois de juin 2018.⁴⁴

Professionnel-le-s de la santé et employé-e-s des organisations d'aide humanitaire. Le personnel de santé ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des ONG nationales et internationales risquent l'enlèvement ou la mort en raison de leur activité et sont exposés aux menaces, intimidations et exactions. Ils sont souvent accusés d'avoir soigné ou pas des combattants blessés.⁴⁵ L'UNAMA a recensé 75 incidents de sécurité visant des établissements médicaux ou du personnel de santé en 2017. Au moins 147 établissements de santé ont dû être fermés en raison de conflits armés. La plupart des incidents ont été imputés à des groupes hostiles au gouvernement. Mais des forces progouvernementales ont également empêché ou retardé la prise en charge médicale, ont fouillé des établissements de santé ou les ont utilisés à des fins

³⁹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 44-45; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 26; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 55-58.

⁴⁰ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 46; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 11-12, 28; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 52-55. Les Talibans ne rencontrent pas de problèmes de recrutement, mais ils essaient de recruter des personnes avec de l'expérience militaire, par exemple des membres des ANDSF. L'EI/Daesh tente de recruter des (anciens) membres des Talibans.

⁴¹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 47. Les Talibans ne veulent en premier lieu pas fermer les écoles, mais en prendre le contrôle et donc superviser le plan d'études, la séparation des sexes, le personnel enseignant, etc.

⁴² UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 13.

⁴³ Secretary-General, The situation in Afghanistan, 6 juin 2018, p. 8.

⁴⁴ Presseportal, Save the Children: Zahl der zivilen Todesopfer in Afghanistan steigt - Attacken auf Schulen besorgniserregend, 17 juillet 2018: www.presseportal.de/pm/106106/4010365.

⁴⁵ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 47-48; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 43-44.

militaires.⁴⁶ Après un attentat en octobre 2017, le CICR a réduit sa présence, en particulier dans le nord du pays.⁴⁷ Davantage d'attaques armées visant directement les établissements de santé ont été relevées en 2018 qu'en 2017.⁴⁸ Les employé-e-s d'ONG sont persécuté-e-s lorsque leurs activités sont considérées comme partisans, comme les démineurs (qui agissent contre les intérêts des Talibans), ou lorsqu'ils sont soupçonnés d'agir comme espion pour la partie adverse.⁴⁹ Le 15 août 2018, les Talibans ont annoncé leur intention de mettre fin à l'accord de sécurité conclu avec le CICR.⁵⁰

Journalistes et activistes des droits humains. Du fait de leur couverture de sujets sensibles, les professionnel-le-s des médias peuvent faire l'objet de menaces, arrestations arbitraires, intimidations, tabassages, maltraitances ou homicides émanant de tous les côtés, tant par des acteurs étatiques et des chefs locaux que par des groupes antigouvernementaux ou des éléments du crime organisé.⁵¹ L'ONG *Nai* a enregistré 166 attaques contre des journalistes en 2017 en Afghanistan, faisant 21 morts.⁵² Au cours du premier semestre de 2018, onze journalistes ont perdu la vie. Ces personnes ont été tuées le 30 avril 2018 dans le cadre d'attaques à Kaboul, et six autres ont été blessées.⁵³ Les activistes et défenseurs des droits humains sont attaqués, car le concept de droits humains est considéré comme «occidental» ou «non islamique». Ils font

⁴⁶ UNAMA, Annual Report 2017, février 2018, p. 1, 3, 14-16.

⁴⁷ New York Times, Red Cross Reduces Presence in Afghanistan After Staff Is Attacked, 9 octobre 2017: www.nytimes.com/2017/10/09/world/asia/red-cross-afghanistan-attacks.html.

⁴⁸ Secretary-General, The situation in Afghanistan, 6 juin 2018, p. 8, 12; UNOCHA, Humanitarian Bulletin, 1 – 31 May 2018, 30 mai 2018, p. 5: <https://reliefweb.int/report/afghanistan/afghanistan-humanitarian-bulletin-issue-76-1-30-may-2018>. Du 1er janvier au 31 mars 2018, il y a eu 17 attaques contre des hôpitaux ou le personnel de santé et, selon l'UNOCHA, pas moins de 33 incidents de sécurité contre des établissements ou du personnel de santé sont survenus durant le seul mois de mai 2018.

⁴⁹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 47-48.

⁵⁰ Tagesschau, Keine Sicherheitsgarantie für Rotes Kreuz, 15 août 2018: www.tagesschau.de/ausland/afghanistan-681.html. La raison de cette décision tiendrait au fait que le CICR ne s'occuperait pas des combattants talibans en détention.

⁵¹ Voir aussi OSAR, Mise en danger de journalistes, Recherche rapide, 7 septembre 2017: www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslaender/mittlerer-osten-zentralasien/afghanistan/170907-afg-journalisten.pdf; EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 48; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 49-52; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 24-26. Selon l'Afghan Journalists Safety Committee, 89 cas de violence contre des journalistes ont été signalés au cours de la même période, 37 pourcent desquels tomberaient sous la responsabilité de l'EI/Daesh et des Talibans, et 36 pourcent seraient imputés à des membres du gouvernement et des ANDSF. Le reste est attribué à des personnes non identifiées. Digitalfernsehen, Gewalt gegen Medien in Afghanistan nimmt zu, 18 juillet 2018: www.digitalfernsehen.de/Gewalt-gegen-Medien-in-Afghanistan-nimmt-zu.167274.0.html.

⁵² Nai, Press Release, 31 décembre 2017: <http://nai.org.af/blog/2017-recorded-as-bloody-year-in-the-history-for-media-outlets-losing-21-members/>.

⁵³ Secretary-General, The situation in Afghanistan, 6 juin 2018, p. 5; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 50-51; SRF, Journalisten im Visier der Aufständischen, 26 juin 2018: www.srf.ch/news/international/gewalt-in-afghanistan-journalisten-im-visier-der-aufstaendischen. Pendant la seule journée du 30 avril 2018, neuf journalistes ont perdu la vie lors d'attentats à Kaboul, et six autres ont été blessés. Depuis cette attaque, les journalistes se rendent plus tardivement sur les lieux des attentats que jusqu'alors. Comme la police a dès lors à chaque fois déjà bouclé les lieux de crime, les journalistes n'ont plus accès aux informations nécessaires concernant l'auteur ou commanditaire, le nombre de blessés et de morts, etc. Il devient donc de plus en plus difficile pour les professionnel-le-s des médias de se faire une idée objective du déroulement des faits. Selon l'UNHCR, les femmes journalistes sont particulièrement menacées.

régulièrement l'objet de menaces et d'exactions violentes, allant jusqu'à des assassinats ciblés. En 2017, *Amnesty International* a constaté une «croissance des répressions et menaces de l'Etat [trad.]». ⁵⁴

Personnes qui s'opposent aux valeurs défendues par les groupes antigouvernementaux ou aux normes sociales et personnes aisées. Les personnes qui contreviennent aux normes sociales doivent s'attendre à des persécutions de la part de la famille, de la société, mais aussi des groupes antigouvernementaux et des acteurs étatiques. Cette catégorie comprend surtout des femmes, sans toutefois s'y limiter. Les personnes considérées par la société comme «occidentalisées» peuvent aussi être victimes de violences de la part de la famille et de forces antigouvernementales ou conservatrices. Cette catégorie concerne également plus de femmes que d'hommes. ⁵⁵ Enfin, les personnes aisées et les membres de leur famille, par exemple des hommes d'affaires mais aussi des personnes de retour au pays, risquent des enlèvements contre rançons par des bandes criminelles et de plus en plus par des groupes antigouvernementaux. ⁵⁶

Personnes homosexuelles, personnes d'orientation sexuelle différente et transgenres. Puisque les orientations sexuelles qui ne correspondent pas aux normes sociales afghanes sont taboues, il n'existe pratiquement aucune information sur le sujet. Les relations entre personnes consentantes du même sexe sont punissables tant en vertu du code pénal que de la charia, et la peine de mort peut être imposée. Bien qu'aucune condamnation à mort n'ait été prononcée par l'Etat, des exactions commises par la police contre des personnes concernées, notamment des arrestations, des vols et des viols ont été relevées. Les personnes présentant une orientation sexuelle différente doivent s'attendre à subir des intimidations, extorsions, agressions et discriminations de la part de la famille et des factions conservatrices de la société. Dans les zones contrôlées par des groupes antigouvernementaux, il peut y avoir des procès parallèles et l'application de la peine de mort. ⁵⁷

Personnes handicapées, personnes atteintes d'une maladie psychique et personnes nécessitant des soins médicaux. L'Afghanistan a adhéré à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et ses protocoles additionnels et a élaboré une stratégie en matière de handicap et de réadaptation. Cependant, les installations appropriées, le personnel qualifié, les compétences techniques et les services correspondants font défaut partout. Les personnes handicapées ont un accès très limité à l'éducation, aux bâtiments publics et aux opportunités d'emploi. Les femmes, les personnes déplacées et celles de retour d'exil ayant des problèmes psychiques sont spécialement vulnérables. Les personnes infectées par le VIH et les toxicomanes sont également particulièrement vulnérables. Les personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux sont de surcroît fortement stigmatisées

⁵⁴ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 48; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 22; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 44.

⁵⁵ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 56-57; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 46-47, 65-66, 76-79.

⁵⁶ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 66-67; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 98-100.

⁵⁷ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 58; USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 32-33; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 88-90. Par ailleurs, les personnes homosexuelles se voient souvent refuser l'accès aux services de santé et risquent de perdre leur emploi en raison de leur orientation sexuelle.

par la société, car un handicap est interprété comme une «sanction de Dieu». Par conséquent, les mauvais traitements issus de la société mais aussi de la part de leur propre famille sont fréquents. Environ un quart des personnes de plus de 65 ans souffre d'un handicap, et un tiers des personnes handicapées sont atteintes de plus d'un handicap.⁵⁸

Personnes converties et personnes accusées de blasphème. Les personnes musulmanes se convertissant à une autre religion que l'Islam ou celles qui sont accusées de blasphème peuvent être condamnées à la peine de mort ou à une peine pouvant atteindre 20 ans d'emprisonnement. Cela inclut les personnes athées et laïques. La société afghane est extrêmement hostile avec ces personnes, qui doivent s'attendre à des exactions de la part de la famille, de la société et des groupes antigouvernementaux. L'EI/Daesh considère toutes les personnes de confession islamique qui ne reconnaissent pas la Sunna comme des «infidèles». Le gouvernement afghan tente de convaincre les personnes converties de se révoquer, et les expulse du pays en cas de refus.⁵⁹

Membres de minorités ethniques et musulmanes. En Afghanistan, l'appartenance ethnique et religieuse est partiellement liée. Par exemple, la plupart des membres de la minorité ethnique hazara sont également de confession chiite. Aucune exaction de l'Etat à l'encontre des Hazaras n'est rapportée. Toutefois, les membres des Hazaras au sein de l'*Afghan National Police* seraient promus à des postes purement symboliques et dépourvus d'autorité, et ceux au sein des ANDSF seraient déployés beaucoup plus souvent dans des zones peu sûres. Les Hazaras font l'objet de discrimination au sein de la société. Ils sont victimes d'extorsions, de taxations illégales, de recrutements et de travail forcés, d'agressions physiques et d'arrestations. En outre, les Hazaras sont délibérément persécutés, enlevés et assassinés en particulier par l'EI/Daesh en raison de leur appartenance à la minorité religieuse chiite. Depuis 2016, de nombreuses attaques complexes de l'EI/Daesh ont visé spécifiquement les Hazaras/chiites. La minorité hazara devrait aussi faire l'objet de discrimination dans le cadre des prochaines élections.⁶⁰

Minorités religieuses comme les hindous, les sikhs, les chrétiens, les membres des Baha'i ainsi que les soufis. Les sikhs et les hindous se voient quotidiennement confrontés à des discriminations et sont parfois victimes d'attaques violentes. Ils continuent d'avoir des problèmes pour exercer leurs rituels funéraires et préfèrent régler leurs litiges non pas devant les tribunaux, par crainte d'actes de représailles, mais

⁵⁸ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 59; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 80; CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 10; Human Rights Watch (HRW), 'No Safe Place': Insurgent Attacks on Civilians in Afghanistan, 8 mai 2018, p. 12-13: www.hrw.org/report/2018/05/08/no-safe-place/insurgent-attacks-civilians-afghanistan; USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 32. Dans des villes comme Kaboul, le soutien psychosocial et psychologique est très insuffisant, alors qu'il est pratiquement inexistant dans les zones rurales. De nombreuses personnes ne sollicitent pas d'assistance en raison de la stigmatisation.

⁵⁹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 59-61; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 63-65.

⁶⁰ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 61-62; USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 32; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 61-63, 90-96; Heise online, Afghanistan: Separatismus und Warlordismus, 27 juillet 2018: www.heise.de/tp/features/Afghanistan-Separatismus-und-Warlordismus-4118970.html. Outre les chiites, les soufis sont aussi considérés comme des «infidèles». Parmi les autres minorités ethniques confrontées à des discriminations figurent les Kuchi, Jag, Jogi, Chori Frosh, Gorbat et Mosuli.

plutôt à travers des mécanismes traditionnels de résolution des conflits.⁶¹ Le 1^{er} juillet 2018, un attentat suicide a été commis pour la première fois par l'EI/*Daesh* contre des membres des communautés religieuses sikhs et hindoues à Jalalabad, dans la province de Nangarhar.⁶² Une fatwa a été émise en 2007 contre des Baha'i, sur la base de laquelle les Baha'i sont traités comme des apostat-e-s.⁶³ Selon l'index mondial de persécution 2018 de l'organisation chrétienne *Portes Ouvertes*, la persécution des chrétien-ne-s en Afghanistan occupe l'avant-dernière place (deuxième pire au monde).⁶⁴ Il règne une hostilité générale vis-à-vis des chrétien-ne-s au sein de la population. Les chrétien-ne-s sont dès lors contraint-e-s de vivre leur foi en cachette et dans un cadre privé.⁶⁵

Personnes concernées par la vendetta, les « crimes d'honneur » et les litiges fonciers. Les cas de vendetta surviennent parmi les acteurs non étatiques et sont répandus en particulier chez les Pachtounes. L'obligation familiale ou sociale de pratiquer la vendetta est très forte et il est extrêmement difficile d'y échapper. La vengeance est dirigée contre les parents de sexe masculin. Les femmes et les enfants sont généralement, mais pas toujours, exclus.⁶⁶ Les différends fonciers sont répandus dans tout le pays et peuvent rapidement évoluer en conflits violents et toucher des familles, communautés, ethnies, tribus ou clans entiers. Environ 70 pourcent des infractions graves, tels que les homicides, sont dues à des litiges fonciers.⁶⁷

Délinquant-e-s et personnes accusées d'infractions ordinaires. Les auteurs d'infractions ne peuvent pas s'attendre à un procès juste et équitable en raison de la corruption généralisée et du manque d'indépendance du pouvoir judiciaire. Dans les régions rurales où prévalent les mécanismes traditionnels de règlement des litiges, les décisions peuvent inclure des peines interdites par la loi. Dans les zones contrôlées par des groupes antigouvernementaux, les tribunaux parallèles imposent des sanctions sévères, qui comprennent notamment des coups et des flagellations, ainsi que des lapidations et des exécutions publiques.⁶⁸

⁶¹ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 62-63; USDOS, Country Report, 20 avril 2018, p. 32; US Department of State (USDOS), 2017 Report on International Religious Freedom - Afghanistan, 29 mai 2018: www.ecoi.net/de/dokument/1436774.html; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 59-63.

⁶² RP online, Selbstmordattentäter tötet 19 Menschen, 1er juillet 2018: https://rp-online.de/panorama/ausland/anschlag-auf-sikhs-und-hindus-19-menschen-in-afghanistan-getoetet_aid-23756135; Deutsche Welle, Viele Tote bei Anschlag auf Sikhs in Afghanistan, 1er juillet 2018: www.dw.com/de/viele-tote-bei-anschlag-auf-sikhs-in-afghanistan/a-44483457.

⁶³ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 63; USDOS, 2017 Report, 29 mai 2018, p. 1, 5.

⁶⁴ Portes Ouvertes, Index mondial de persécution 2018: <https://www.portesouvertes.ch/index-f> (consulté le 31 août 2018).

⁶⁵ USDOS, 2017 Report, 29 mai 2018, p. 2, 3, 6, 10, 16.

⁶⁶ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 63-64. Voir aussi OSAR, Afghanistan: Blutrache und Blutfehde, Recherche rapide, 7 juin 2017: www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslaender/mittlerer-osten-zentralasien/afghanistan/170607-afg-blutrache.pdf.

⁶⁷ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 64-65; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 97-98.

⁶⁸ EASO, Country Guidance, juin 2018, p. 65-66.

4 Situation humanitaire, socio-économique et médicale

Selon l'*Afghanistan Living Conditions Survey*, le taux de pauvreté en Afghanistan a encore augmenté et se situe maintenant à 54,5 pourcent. La pauvreté s'étend à l'ensemble du pays et touche à la fois les zones urbaines et les régions rurales. Plus du tiers de la population vit avec moins de 1,25 dollars US par jour. Ce faisant, la pauvreté est aujourd'hui plus répandue en Afghanistan qu'elle ne l'était juste après la chute du régime taliban en 2003.⁶⁹ 8,7 millions de personnes vivent dans une situation de misère chronique, due à des déficiences structurelles.⁷⁰ L'UNOCHA s'attend à ce qu'en 2018, 3,3 millions d'Afghan-e-s nécessitent un soutien vital pour leur survie. Parmi eux, 2,1 millions vivent dans des zones où le niveau de pauvreté a atteint des proportions catastrophiques.⁷¹ La faiblesse des institutions, le manque de mécanismes d'assistance ainsi que l'absence de prestations de services dans beaucoup de régions fragilisent de surcroît la population. La situation humanitaire est devenue particulièrement critique dans les zones disputées ainsi que dans les villes, où de larges couches de la population cherchent la sécurité et l'accès à des services de base.⁷² Par ailleurs, de nombreuses personnes vivent dans le besoin, touchées par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les tremblements de terre et les inondations.⁷³ En 2018, une période de sécheresse qui a sévi dans tout le pays, mais particulièrement dans l'ouest et le nord, a provoqué la détresse d'environ 1,4 millions de personnes, nécessitant une aide urgente dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.⁷⁴

Accès au travail. Environ 24 pourcent de la population active potentielle est sans emploi, et 80 pourcent des travailleur-e-s sont vulnérables en raison de la précarité

⁶⁹ CSO, *Afghanistan Living Conditions Survey 2016-17*, mai 2018, p. 6-7; Banque mondiale, *The latest poverty numbers for Afghanistan: a call to action, not a reason for despair*, 7 mai 2018, note 1: <http://blogs.worldbank.org/endpovertyinsouthasia/latest-poverty-numbers-afghanistan-call-action-not-reason-despair>; TAZ, *Afghanistan wieder so arm wie früher*, 17 mai 2018: www.taz.de/!5503995/. Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR), *Afghanistan*, consulté le 14 juin 2018: www.aciar.gov.au/South-and-West-Asia/Afghanistan; Afghanistan Analysts Network (AAN), *The State of Aid and Poverty in 2018: A new look at aid effectiveness in Afghanistan*, 17 mai 2018, p. 1, 8-9: www.afghanistan-analysts.org/the-state-of-aid-and-poverty-in-2018-a-new-look-at-aid-effectiveness-in-afghanistan/.

⁷⁰ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 1er décembre 2017, p. 5, 15, 37.

⁷¹ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 1er décembre 2017, p. 5, 15, 18, 37. Deux tiers des 2,1 millions sont concentrés dans les dix provinces les plus touchées par le conflit armé (Badghis, Far-yab, Ghazni, Helmand, Kaboul, Kandahar, Kunar, Kunduz, Nangarhar et Uruzgan). En 2017, ces provinces ont généré par ailleurs 58 pourcent des déplacements internes.

⁷² Norwegian Refugee Council (NRC), *Escaping War: Where to next? The Challenges of IDP Protection in Afghanistan*, 24 janvier 2018, p. 9: www.nrc.no/resources/reports/escaping-war-where-to-next-the-challenges-of-idp-protection-in-Afghanistan/; UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 1er décembre 2017, p. 18.

⁷³ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 1er décembre 2017, p. 8, 16; HRW, *'No Safe Place'*, 8 mai 2018, p. 2-3, 11-13. Maintes personnes n'ont jamais pu s'en remettre et vivent encore des années après les événements dans des abris de fortune ou des maisons endommagées. Une escalade du conflit peut entraîner une véritable spirale de conséquences négatives pour les victimes et les personnes à leur charge: outre les blessures, les invalidités permanentes, les proches décédés et les conséquences psychologiques, la perte d'un membre de la famille peut plonger toute une famille dans la misère économique. Les personnes touchées devraient en somme bénéficier de l'assistance du gouvernement afghan, mais il est difficile et fastidieux de recevoir effectivement un tel soutien. Beaucoup sont frustrés ou en colère contre le système de candidature, d'autres n'essaient même pas de solliciter une aide.

⁷⁴ UNOCHA, *Humanitarian Bulletin*, 30 mai 2018, p. 1-2.

de l'emploi ou des mauvaises conditions de travail. 20 pourcent de la population en âge de travailler est sous-employée. Outre le taux de chômage élevé, le fait que le travail soit généralement très mal payé pose un problème supplémentaire. Le taux de pauvreté des personnes employées à plein temps n'est ainsi guère inférieur à celui des personnes sans emploi. Parmi les personnes sous-employées, le taux de pauvreté est même supérieur que chez les personnes sans emploi.⁷⁵ Même les professionnels hautement qualifiés et formés ont du mal à trouver un emploi s'ils ne disposent pas d'un bon réseau.⁷⁶ Environ 76 pourcent de la population afghane vit en milieu rural et dépend de l'agriculture, dont la productivité est faible et qui est régulièrement exposée à la sécheresse et aux inondations. Cette catégorie de personnes vit avec le risque constant de basculer dans la misère.⁷⁷

Accès au logement et à l'électricité. Les options d'hébergement sont très minces. Les loyers à Kaboul ont diminué en 2014 avec le retrait des troupes internationales, mais ils ont fortement augmenté en 2016 avec la vague de retour en provenance du Pakistan.⁷⁸ En moyenne, 7,7 personnes vivent ensemble dans un ménage. Plus de la moitié des ménages comprennent même neuf personnes ou plus. Environ 44 pourcent de la population vit dans des logements surpeuplés avec plus de trois personnes par pièce. En outre, 83 pourcent de la population afghane loge dans des hébergements construits avec des matériaux éphémères. 72 pourcent des citoyen-ne-s vivent dans des bidonvilles ou des logements inadéquats.⁷⁹ Selon SIGAR, au début de l'année 2018, seulement 25 à 33 pourcent de la population afghane étaient raccordés au réseau de distribution d'énergie.⁸⁰

Accès à l'eau potable et à l'alimentation. L'approvisionnement en eau et les installations sanitaires en Afghanistan sont parmi les pires au monde. 68 pourcent de la population afghane n'a pas accès à des installations sanitaires appropriées, et près de 45 pourcent n'a toujours pas accès à de l'eau potable.⁸¹ L'insécurité alimentaire

⁷⁵ CSO, Afghanistan Living Conditions Survey 2016-17, mai 2018, p. 5; Banque mondiale, The latest poverty numbers, 7 mai 2018; TAZ, Afghanen wieder so arm wie früher, 17 mai 2018.

⁷⁶ EASO Country of Origin Information Report, Afghanistan Networks, février 2018, p. 27-28: www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-country-origin-information-coi-report-networks-afghanistan. Selon l'EASO, un travailleur non qualifié gagne approximativement 300 Afghani (env. 4,3 USD), tandis qu'un travailleur qualifié gagne jusqu'à 1000 Afghani (env. 14,5 USD) par jour. Une étude a révélé que 87 pourcent des jeunes de Kaboul avaient obtenu leur travail grâce à leur réseau, ce taux étant de 85 pourcent chez les employés à Mazar-e-Sharif. Voir: Al, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 53.

⁷⁷ ACIAR, Afghanistan, consulté le 14 juin 2018; CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 5; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 13. Environ 42 pourcent des jeunes hommes ne travaillent pas et ne suivent aucune formation, mais la proportion des femmes est encore beaucoup plus élevée.

⁷⁸ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 9; EASO, Afghanistan Networks, février 2018, p. 28-29. En 2016, le loyer se situait entre 400 et 600 USD par mois, et un supplément de 40 USD pour les charges additionnelles. Sur les tarifs locatifs, voir aussi: EASO Country of Origin Information Report – Afghanistan: Key socio-economic indicators, state protection, and mobility in Kabul City, Mazar-e Sharif, and Herat City, août 2017, p. 58-65: www.ecoi.net/file_upload/1226_1503567243_easo-coi-afghanistan-ipa-august2017.pdf.

⁷⁹ CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 4, 10.

⁸⁰ SIGAR, Quarterly Report to the United States Congress, 30 janvier 2018, p. 174: www.sigar.mil/pdf/quarterlyreports/2018-01-30qr.pdf. Selon l'organisation statistique centrale du gouvernement afghan, 98 pourcent des ménages auraient déjà disposé d'électricité en 2016/17, principalement en raison de la propagation rapide des installations solaires. Voir: CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 11-12.

⁸¹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 32. Voir aussi: CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 11.

en Afghanistan est passée de 30 pourcent en 2011/12 à 45 pourcent en 2016/17.⁸² Elle touche plus du tiers de la population depuis des années. Selon l'UNOCHA, 1,9 millions d'Afghan-e-s vivent dans une grave insécurité alimentaire. De nombreux enfants souffrent de sous-alimentation chronique, et beaucoup de femmes et d'enfants manquent de vitamines et de minéraux. Toutes les provinces du pays sont touchées par des pénuries alimentaires, mais la situation est particulièrement grave dans les zones très instables où le conflit se manifeste de manière violente.⁸³ Les déplacements internes, les flux de retours en provenance du Pakistan et d'Iran ainsi que la migration de travail aggravent en outre la situation déjà difficile. 2017 a de plus été l'une des pires récoltes de céréales des cinq dernières années.⁸⁴ Le manque de précipitations a de nouveau provoqué une sécheresse, ce qui a obligé les paysans afghans d'une vingtaine de provinces à réduire ou repousser la culture de blé et d'autres plantes agricoles utiles au printemps 2018. Selon l'UNOCHA, l'approvisionnement alimentaire d'au moins deux millions de personnes s'en trouve par conséquent menacé.⁸⁵

Accès à l'éducation. Après que le nouveau ministre afghan de l'éducation ait corrigé, lors de son entrée en fonction en décembre 2016, les statistiques relatives au taux de scolarisation des enfants, réduisant leur nombre de onze à six millions dans le système scolaire afghan,⁸⁶ l'étude *Out-Of-School Children – Afghanistan Country Study* a conclu qu'environ 3,7 millions d'enfants entre sept et 17 ans n'ont pas d'accès à l'éducation en Afghanistan en 2018, ce qui représente presque la moitié des enfants afghans. Environ 60 pourcent d'entre eux sont des filles. Parmi les raisons du manque d'accès à l'enseignement figurent encore l'insécurité dans de nombreuses régions du pays, la pauvreté généralisée, les déplacements internes, les mariages précoces, la pénurie d'enseignants et surtout d'enseignantes,⁸⁷ les écoles mal équipées et la discrimination profondément enracinée à l'égard des filles. L'inscription des enfants constitue déjà l'obstacle le plus important.⁸⁸ Il n'est dès lors pas surprenant que 82

⁸² CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 7-8; Banque mondiale, The latest poverty numbers, 7 mai 2018; TAZ, Afghanen wieder so arm wie früher, 17 mai 2018.

⁸³ ACIAR, Afghanistan, consulté le 14 juin 2018; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 5, 7, 15, 24, 28. Les provinces de Badghis, Balkh, Ghor, Kaboul, Kunar et Nangarhar étaient particulièrement touchées.

⁸⁴ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 24, 32.

⁸⁵ BRF, UN: Dürre in Afghanistan bedroht zwei Millionen Menschen, 26 mai 2018: <https://brf.be/international/1181943/>; Luzerner Zeitung, Wassernot am Hindukusch: Gefährlicher als islamischer Terror, 7 juin 2018: www.luzernerzeitung.ch/international/gefahrlicher-als-islamistischer-terror-1026782. Le risque existe par ailleurs qu'en raison de la sécheresse, de nombreux paysans se tournent vers la culture de l'opium et fassent ainsi le jeu des Talibans, qui se financent notamment grâce aux bénéfices tirés de la production d'opium.

⁸⁶ Tagesschau.de, Schule – was ist das?, 25 mars 2017: www.tagesschau.de/ausland/afghanistan-schulbeginn-101.html; Afghanistan Analysts Network (AAN), A Success Story Marred by Ghost Numbers: Afghanistan's inconsistent education statistics, 13 mars 2017: www.afghanistan-analysts.org/a-success-story-marred-by-ghost-numbers-afghanistans-inconsistent-education-statistics/.

⁸⁷ Il y a toujours une pénurie générale de personnel enseignant, et surtout un manque d'enseignantes. Entre 2012 et 2016, la proportion de femmes parmi le personnel enseignant n'a pu être augmentée que de 31 à 33 pourcent, ce qui empêche de nombreuses filles d'aller à l'école. Voir aussi: UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 20-21; Human Rights Watch, «I Won't Be a Doctor, and One Day You'll Be Sick»: Girls' Access to Education in Afghanistan, 17 octobre 2017: www.hrw.org/report/2017/10/17/i-wont-be-doctor-and-one-day-youll-be-sick/girls-access-education-afghanistan.

⁸⁸ Tagesschau.de, Fast die Hälfte geht nicht zur Schule, 3 juin 2018: www.tagesschau.de/ausland/unicef-afghanistan-101.html; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 13, 21. Il s'agit de l'étude suivante: Ministry of Education, Islamic Republic of Afghanistan, UNICEF and Samuel Hall, All in School and Learning: Global Initiative on Out-Of-School Children – Afghanistan Country Study, Kabul 2018: www.unicef.org/afghanistan/reports/global-initiative-out-school-

pourcent des personnes de plus de 24 ans n'aient pas terminé leur scolarité, et que seulement quatre pourcent possèdent un diplôme dépassant le niveau des études secondaires. Pour les 15 ans et plus, le taux d'alphabétisation n'est que de 35 pourcent, alors qu'il est de 54 pourcent pour les personnes âgées entre 15 et 24 ans.⁸⁹ En raison de la persistance des combats, des écoles doivent encore être régulièrement fermées. En mai 2018, 411 établissements d'enseignement ont été fermés dans la province de Farah, retirant ainsi l'accès à l'éducation de quelque 140'000 enfants. A l'échelle nationale, plus de 1000 établissements scolaires avaient déjà été détruits, endommagés ou occupés par des parties au conflit en raison de la guerre. Les Talibans ont fermé de nombreuses écoles en 2018, notamment dans le nord et l'est de l'Afghanistan. Dans les régions contrôlées par des groupes antigouvernementaux, les programmes d'enseignement sont fortement alignés sur les positions culturelles et politiques des commandants respectifs et ne respectent guère les normes du ministère afghan de l'éducation.⁹⁰ Le nombre considérable de déplacé-e-s internes ainsi que les flux de retour d'ancien-ne-s exilé-e-s ont contribué à surcharger le système scolaire formel, en particulier dans le sud et l'est du pays.⁹¹

Accès aux soins de santé. Dix millions d'Afghan-e-s n'ont pas accès ou ne disposent que d'un accès limité aux soins médicaux de base.⁹² Les tensions politiques et militaires avec le Pakistan ont en outre compliqué l'accès aux établissements de santé pakistanais pour la population afghane.⁹³ Le système de santé afghan manque d'infrastructures et de personnel qualifié, en particulier des femmes, et souffre de l'absence de mise en œuvre cohérente de la politique nationale de la santé. De nombreuses personnes n'ont pas les moyens de se payer les coûts des soins de santé ni les médicaments dont elles auraient besoin. A l'échelle nationale, 4,5 millions de personnes dépendent de manière chronique des soins médicaux de base.⁹⁴

L'intensification des hostilités a entraîné l'augmentation du nombre de victimes: de janvier à septembre 2017, les établissements de santé ont enregistré plus de 69'000 cas de soins primaires. Près de la moitié d'entre eux ont été soignés dans des hôpitaux à Lashkargah (province de Helmand) et Kaboul. Le personnel des établissements de premiers soins est dépassé par la complexité et la gravité des blessures, notamment à cause du manque d'infrastructures médicales. Les établissements ne disposent pas des capacités de mener des opérations chirurgicales, ni d'équipements ap-

children. Alors que 19 pourcent des garçons n'ont pas l'autorisation de se rendre à l'école pour des préoccupations de sécurité, chez les filles ce nombre se monte à 24 pourcent.

⁸⁹ CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 9. Voir aussi: Banque mondiale, The latest poverty numbers, 7 mai 2018; TAZ, Afghanen wieder so arm wie früher, 17 mai 2018.

⁹⁰ NZZ, Afghanische Regierung schliesst über 400 Schulen, 19 mai 2018: www.nzz.ch/international/afghanische-regierung-schliesst-ueber-400-schulen-ld.1387205; Der Standard, Taliban schliessen Schulen für mehr als 11.000 afghanische Kinder, 6 avril 2018: <https://derstandard.at/2000077449144/Taliban-schliessen-Schulen-fuer-mehr-als-11-000-afghanische-Kinder>; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 20; Tagesschau.de, Fast die Hälfte geht nicht zur Schule, 3 juin 2018.

⁹¹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 20. Le système scolaire n'a pas la capacité d'accueillir autant d'enfants. Cette surcharge peut facilement engendrer une baisse de la qualité de l'éducation.

⁹² UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 5, 20, 26.

⁹³ EASO, Country of Origin, Information Report, décembre 2017, p. 12.

⁹⁴ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 26-27; Tribunal administratif fédéral, arrêt du 13 octobre 2017, D-5800/2016, p. 20. Selon l'UNOCHA, les Afghan-e-s prennent en charge 70 pourcent des coûts eux-mêmes.

propriés ou de personnel qualifié leur permettant effectivement d'effectuer des mesures de maintien de la vie. Plus du tiers des survivant-e-s souffrent de lésions altérant leur vie, notamment l'amputation d'un ou de plusieurs membres. Ils ont besoin de réadaptation et d'encadrement psychologique. De nombreuses personnes conservent un ou plusieurs handicaps à vie. Les flux de retours et d'IDP surchargent encore davantage le système de santé déjà gravement touché.⁹⁵ Le taux de mortalité infantile et maternelle en Afghanistan reste l'un des plus élevés au monde, et le taux de vaccination est faible.⁹⁶ Les obstacles culturels et le manque de personnel de santé féminin, en particulier dans les zones reculées, limitent l'accès des femmes aux soins de santé.⁹⁷ Pour des soucis de sécurité, les enfants ont un accès restreint aux établissements de santé.⁹⁸

5 Retour

En 2017, plus de 151'000 personnes sont retournées du Pakistan en Afghanistan, et 395'000 autres sont revenues de l'Iran. A leur arrivée en Afghanistan, les personnes rentrées au pays dépendent presque exclusivement de leur cercle familial et de l'aide internationale. Elles sont de surcroît exposées, relativement sans défense, à de nombreux risques, tels que la traite, l'exploitation et le recrutement par des mouvements armés. Les mineurs non accompagnés, les femmes et les personnes renvoyées de force en Afghanistan sont particulièrement vulnérables. Le nombre élevé de personnes de retour au pays et de déplacé-e-s internes a également généré des changements démographiques. Parmi les personnes retournées du Pakistan en Afghanistan il y a trois ans, environ 100'000 se trouvent toujours dans les provinces de Khost et Paktika.⁹⁹ La pression sur les réfugié-e-s afghan-e-s vivant au Pakistan et en Iran se poursuit en 2018. Du 1^{er} janvier au 4 août 2018, 463'157 Afghan-e-s sont retourné-e-s en Afghanistan depuis les deux pays limitrophes que sont le Pakistan et l'Iran.¹⁰⁰ Ce deux pays accueillent chacun encore approximativement un million d'Afghan-e-s enregistré-e-s sur leurs territoires respectifs. De plus, 1,5 millions d'Afghan-e-s non enregistré-e-s vivaient au Pakistan, et entre 1,4 et 2 millions en Iran. Nombre d'entre

⁹⁵ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 10, 26-27, 73. Les districts ne disposent pas d'établissements de premiers soins. Les programmes de réadaptation, les psychothérapies et les services prosthétiques ne sont disponibles que de manière extrêmement restreinte dans les zones touchées par le conflit.

⁹⁶ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 9; ACIAR, Afghanistan, consulté le 14 juin 2018; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 26.

⁹⁷ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 26, 27; CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 10. Environ 50 pourcent des naissances seulement ont lieu dans des établissements de santé.

⁹⁸ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 13.

⁹⁹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 8; IOM, Return of undocumented Afghans, weekly situation report, 31 December 2017 – 06 January 2018, 10 janvier 2018: <https://refweb.int/report/afghanistan/return-undocumented-afghans-weekly-situation-report-31-december-2017-6-january>.

¹⁰⁰ IOM, Return of undocumented Afghans, 29 July – 04 August 2018, 4 août 2018: <https://refweb.int/report/afghanistan/return-undocumented-afghans-weekly-situation-report-29-july-4-august-2018>. 442'344 de l'Iran (251'000 expulsé-e-s par les autorités iraniennes) et 20'813 du Pakistan. En raison de l'effondrement rapide du rial, la devise iranienne, de nombreux travailleurs afghans sont rentrés en Afghanistan.

eux vivent déjà depuis deux ou trois générations dans le pays hôte.¹⁰¹ Le gouvernement pakistanais a exigé à plus de deux millions de réfugié-e-s afghan-e-s de quitter le Pakistan avant la fin du mois de janvier 2018, mais il prolonge à chaque fois le délai de quelques mois.¹⁰² L'Iran envoie de nombreux réfugiés afghans vivant en Iran à la guerre en Syrie. La division «*Fatemiyoun*» est même composée exclusivement de combattants afghans.¹⁰³ Depuis avril 2018, les autorités turques renvoient également des réfugié-e-s afghan-e-s en Afghanistan.¹⁰⁴

Situation des personnes de retour. Les personnes rentrées au pays s'installent essentiellement dans les villes. Cela crée une concurrence supplémentaire pour les rares opportunités d'emploi et conduit finalement à une baisse des salaires. Les personnes de retour d'exil constituent 44 pourcent des 2,1 millions de personnes vivant dans des quartiers informels. Les zones d'habitation informelles offrent généralement un accès médiocre ou inexistant aux infrastructures et services de base (électricité, eau propre, denrées alimentaires, installations sanitaires, établissements scolaires et de santé). En outre, les logements de fortune sont généralement construits de façon improvisée et provisoire, ne protégeant que partiellement du froid, de la chaleur et de l'humidité. Les conditions de vie des personnes rentrées au pays sont inférieures aux standards normaux. Une étude a révélé que 87 pourcent des IDPs et 84 pourcent des personnes de retour d'exil souffrent de pénurie alimentaire, les familles tenues par une femme étant les plus touchées, car elles reçoivent de la nourriture en dernier. Elles sont souvent obligées de recourir à des mauvais mécanismes de survie, tels que le travail des enfants ou les mariages précoces et forcés. En particulier, lorsque le soutien de famille n'arrive plus à subvenir aux besoins de sa famille, les violences domestiques et sexuelles sont sujettes à augmentation, de même que les situations

¹⁰¹ EASO, Afghanistan Networks, février 2018, p. 19. NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 9. Depuis 2012, plus de 300'000 Afghan-e-s en moyenne sont rentré-e-s chaque année.

¹⁰² IOM, Return of undocumented Afghans, 29 July – 04 August 2018, 4 août 2018; T-online, 60-Tage-Frist für Afghanen, 1er février 2018: www.t-online.de/nachrichten/ausland/krisen/id_83157742/pakistan-weist-zwei-millionen-fluechtlinge-nach-afghanistan-aus.html; RT Deutsch, Pakistan verlängert Ausreisefrist für afghanische Flüchtlinge, 1er juillet 2018: <https://deutsch.rt.com/newsticker/72283-pakistan-verlaengert-ausreisefrist-fuer-afghanische-fluechtlinge/>. Le 26 mai 2018, le Pakistan a délivré des «cartes de citoyenneté» pour 327'000 réfugié-e-s afghan-e-s, alors que 878'000 Afghan-e-s en avaient fait la demande. Fin juin 2018, le Pakistan a de nouveau renouvelé pour trois mois l'autorisation de séjour délivrée aux réfugié-e-s afghan-e-s enregistré-e-s.

¹⁰³ Human Rights Watch, Iran's Child Soldiers in Syria, 30 novembre 2017: www.hrw.org/news/2017/11/30/irans-child-soldiers-syria; Welt.de, Iranische Medien: Seit 2013 mehr als 2000 afghanische Kämpfer in Syrien getötet, 6 janvier 2018: welt.de/newsticker/news1/article172231592/Konflikte-Iranische-Medien-Seit-2013-mehr-als-2000-afghanische-Kaempfer-in-Syrien-getoetet.html; Deutsche Welle, Als afghanischer Jugendlicher im syrischen Krieg, 5 mai 2018: www.dw.com/de/als-afghanischer-jugendlicher-im-syrischen-krieg/a-43654341. Il s'agit principalement de membres de la minorité chiite des Hazaras. Mais des anciens combattants afghans de la guerre Iran-Irak (1980-88) appartiennent aussi à la division afghane. Parmi les combattants afghans figureraient même des jeunes de 13 ans. Le gouvernement iranien promet aux combattants, s'ils meurent, d'octroyer la nationalité iranienne aux membres de leur famille. Depuis 2012, environ 2000 combattants afghans formés en Iran et envoyés par l'Iran à la guerre en Syrie auraient perdu la vie, et 8000 autres auraient été blessés. Entre-temps, l'Iran recrute aussi des combattants afghans directement en Afghanistan.

¹⁰⁴ Afghanistan Analysts Network (AAN), Mass Deportation of Afghans from Turkey: Thousands of migrants sent back in a deportation drive, 21 juin 2018: www.afghanistan-analysts.org/mass-deportations-of-afghans-from-turkey/; Oberösterreich Nachrichten, Türkei schiebt Hunderte Afghanen in ihre Heimat ab, 8 avril 2018: www.nachrichten.at/nachrichten/politik/aussenpolitik/Tuerkei-schiebt-Hunderte-Afghanen-in-ihre-Heimat-ab;art391,2863243. En avril et mai 2018, la Turquie a renvoyé des milliers de réfugié-e-s afghan-e-s sur des vols charters vers l'Afghanistan.

de stress supplémentaires. Les IDPs et les personnes rentrées au pays risquent par ailleurs d'être recruté-e-s par des groupes armés.¹⁰⁵

Les personnes rentrées en Afghanistan qui ne peuvent pas retourner dans leur région d'origine se muent souvent en IDPs ou sont contraintes de quitter à nouveau le pays. De plus, l'aide reçue dans le cadre de leur retour n'a que peu d'effet durable sur leur situation. L'hébergement, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les opportunités économiques restent précaires après l'arrivée. Les possibilités concrètes de réintégration en Afghanistan pour les personnes de retour dépendent en partie des différents réseaux desquels elles disposent. Si celles-ci ne parviennent pas à se réintégrer, elles seront presque totalement tributaires du soutien familial et de l'aide internationale.¹⁰⁶

Situation des déplacé-e-s internes (IDPs).¹⁰⁷ Le nombre de personnes déplacées (IDPs) a triplé en moins de cinq ans, passant de 492'000 en 2012 à 1,5 millions fin 2016.¹⁰⁸ D'après l'UNOCHA, 445'335 Afghan-e-s ont été contraint-e-s à des déplacements internes en 2017 en raison de la violence des conflits.¹⁰⁹ Environ 20 pourcent des IDPs ne peuvent pas être atteints, ou alors seulement dans une mesure limitée, par les acteurs de l'aide humanitaire, et plus de 50 pourcent des personnes déplacées en raison du conflit ont déjà été contraintes de se déplacer une deuxième fois ou plus.¹¹⁰

L'accès à un logement sûr, aux denrées alimentaires et à l'eau, ainsi que les moyens très limités d'assurer la subsistance constituent des menaces majeures pour les IDPs. Le manque d'accès à des services tels que l'éducation et la santé augmente de surcroît la vulnérabilité et les besoins de protection des IDPs. D'après l'UNOCHA, 81 pourcent des IDPs vivant dans des hébergements informels sont sérieusement touchés par l'insécurité alimentaire, 26 pourcent n'ont pas d'accès à de l'eau potable salubre et 24 pourcent vivent dans des logements surpeuplés.¹¹¹ La situation précaire en matière d'eau potable et d'installations sanitaires favorise la propagation rapide de maladies transmises par l'eau, telles que le choléra et la diarrhée. 35 pourcent des enfants âgés de six à onze ans souffrent de diarrhées. Le taux de mortalité maternelle est le plus élevé parmi les IDPs. En outre, les IDPs sont confrontés à de nombreux

¹⁰⁵ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 5, 8, 12, 20, 24-26, 31; Tribunal administratif fédéral, arrêt du 13 octobre 2017, p. 24.

¹⁰⁶ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 12; NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 9. Voir aussi: EASO, Afghanistan Networks, février 2018. La famille proche et élargie joue certes un rôle central, mais d'autres réseaux peuvent aussi être importants, tels que l'appartenance à une tribu, à un clan ou à une ethnie.

¹⁰⁷ Pour des informations détaillées sur la situation des IDPs en Afghanistan, voir: NRC, Escaping War, 24 janvier 2018.

¹⁰⁸ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 8.

¹⁰⁹ UNOCHA, Afghanistan Weekly Field Report, Week of 25 – 31 December 2017, p. 1: <https://reliefweb.int/report/afghanistan/afghanistan-weekly-field-report-25-31-december-2017-endari>.

¹¹⁰ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 5, 11-12; NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 10. Pour plus d'informations détaillées sur les IDPs dans les provinces de Faryab, Ghazni, Helmand, Kandahar, Kunar, Kunduz, Nangarhar, Paktika, Takhar, Uruzgan et Zabul, voir: UNOCHA, Afghanistan: Hard-to-Reach Assessment – Round One, avril 2018, p. 4: www.reachresourcecentre.info/system/files/resource-documents/reach_afg_factsheet_hard_to_reach_assessment_first_quarter_april_2018.pdf.

¹¹¹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 10, 12, 22, 23, 26; NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 10. Dans les 19 provinces les plus touchées par le conflit, le nombre de zones d'habitation informelles est passé de 300 à 623 au cours des cinq dernières années.

risques supplémentaires, notamment les mines, l'abus ou l'exploitation des enfants, la discrimination, l'absence de documents ou des «contrats de bail» précaires.¹¹² A l'instar des personnes de retour d'exil, les IDPs sautent souvent des repas ou envoient leurs enfants travailler pour survivre.¹¹³

Selon une étude du *Norwegian Refugee Council*, environ trois quart des réfugiés rentrés en Afghanistan depuis l'étranger ne peuvent pas retourner dans leur localité d'origine pour des raisons de sécurité et sont donc devenus des IDPs.¹¹⁴ En septembre 2017, 45 pourcent des nouvelles personnes déplacées installées dans des habitations informelles craignaient une expulsion imminente.¹¹⁵ La majorité des IDPs interrogés admettait vouloir s'intégrer au lieu de refuge après leur fuite, en particulier les femmes. Les femmes font en principe partie des personnes les plus vulnérables et le déplacement interne les prive encore davantage de leurs droits. Elles n'ont souvent pas accès à un soutien spécialisé, notamment dans le domaine des services de santé psychiques et mentaux. Elles souffrent fréquemment d'expériences traumatisantes qui s'aggravent en raison de l'isolement, des tensions dans le ménage et de l'absence de mécanismes de protection.¹¹⁶

Situation à Kaboul. Kaboul est l'une des villes présentant une croissance démographique parmi les plus élevées au monde. Les estimations autour du nombre d'habitant-e-s varient entre 3,8 et 7 millions d'Afghan-e-s.¹¹⁷ La croissance rapide de la population a vite entraîné une surcharge des infrastructures à disposition et des capacités de fourniture des services de base. Environ 70 pourcent de la population vit dans des quartiers informels.¹¹⁸ La pauvreté a également augmenté à Kaboul. Environ 55 pourcent des ménages des quartiers informels étaient touchés par l'insécurité alimentaire en janvier 2017.¹¹⁹ Les habitant-e-s de la capitale sont de surcroît plus exposé-e-s à des attentats suicide et des attaques complexes, ainsi qu'à des enlèvements et des assassinats ciblés. En 2017 et au cours du premier semestre 2018, un grand nombre d'attaques perpétrées par les Talibans et l'EI/*Daesh* ont eu lieu dans la ville de Kaboul, faisant de nombreuses victimes.¹²⁰ Outre Kaboul, d'autres villes telles que Mazar-e-Sharif, Herat et Kandahar attirent des personnes déplacées par la guerre et les catastrophes naturelles, et des gens à la recherche de meilleures perspectives de revenus.¹²¹ La situation humanitaire empire en particulier dans les

¹¹² UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 26, 30, 32.

¹¹³ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 10.

¹¹⁴ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 10.

¹¹⁵ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 11; AI, Verwaltungsstreitsache, 5 février 2018, p. 46.

¹¹⁶ NRC, Escaping War, 24 janvier 2018, p. 11; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 8, 12. Environ 80 pourcent des IDPs de sexe féminin ne possèdent en outre pas de papiers d'identité.

¹¹⁷ Tribunal administratif fédéral, arrêt du 13 octobre 2017, p. 21, 25.

¹¹⁸ International Growth Centre, Policy Options for Kabul's Informal Settlements, janvier 2018, p. 2: www.theigc.org/wp-content/uploads/2018/01/Policy-options-for-Kabuls-informal-settlements-19.01.188.pdf.

¹¹⁹ UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 112-114.

¹²⁰ UNAMA, Annual Report 2017, Protection of Civilians in Armed Conflict, février 2018, p. 4: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2017_final_150218.pdf; UNAMA, Midyear Update on the Protection of Civilians in Armed Conflict: 1 January to 30 June 2018, 15 juillet 2018, p. 1: www.refworld.org/docid/5b5047137.html.

¹²¹ CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 5; EASO, Afghanistan Networks, février 2018, p. 20. Dans la province de Kaboul, en particulier dans la capitale, vivent plus de la moitié de

grandes villes, car les IDPs et les ancien-ne-s exilé-e-s de retour au pays s'y concentrent à la recherche de moyens de subsistance et d'accès à des services déjà très surchargés.¹²² Le gouvernement afghan n'a «pas développé les stratégies nécessaires pour faire face à cette évolution [trad.]».¹²³

Capacité d'accueil. L'Afghanistan a du mal à absorber les énormes et toujours croissants flux de retour.¹²⁴ *Amnesty International* constate que la capacité d'accueil, en particulier dans les grandes villes, est «extrêmement limitée» en raison de la mauvaise situation économique, des très maigres possibilités de trouver un logement adéquat et des moyens de subsistance, ainsi que du manque d'accès à des services de base surchargés et trop sollicités.¹²⁵ Selon le rapport de situation du ministère allemand des affaires étrangères, la capacité d'accueil est déjà fortement mise à contribution, surtout dans les grandes villes, en raison du nombre élevé de personnes déplacées internes et de personnes retournées du Pakistan et d'Iran. Cela se traduit à la fois par une hausse du coût de la vie et par un accès plus difficile au marché du travail.¹²⁶

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faitière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Afghanistan et d'autres pays d'origine des requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/pays-dorigine.

Le bulletin de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.

toutes les personnes déplacées en raison de la guerre ou de catastrophes naturelles et des personnes à la recherche de meilleures opportunités de revenus en Afghanistan.

¹²² UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 1er décembre 2017, p. 18.

¹²³ Tribunal administratif fédéral, arrêt du 13 octobre 2017, p. 25.

¹²⁴ NRC, *Escaping War*, 24 janvier 2018, p. 10.

¹²⁵ AI, *Verwaltungsstreitsache*, 5 février 2018, p. 45.

¹²⁶ Auswärtiges Amt (Deutschland), *Bericht über die asyl- und abschiebungsrelevante Lage in der Islamischen Republik Afghanistan* (état mai 2018), 31 mai 2018 (version noire publiée par l'initiative *FragDenStaat.de*), p. 21: <https://fragdenstaat.de/files/foi/99233/aa-lagebericht-afghanistan.pdf>.